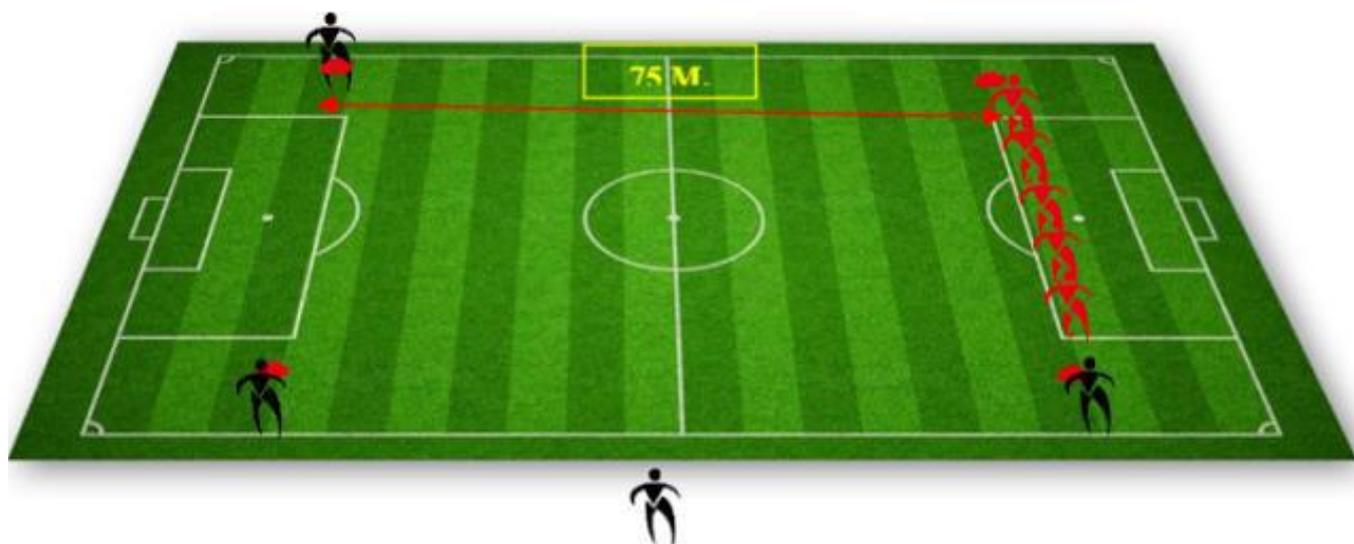


Annexe 2 : Les tests physiques

Les arbitres sont soumis au Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre dit TAISA.



- Les plots matérialisant les lignes de départ et d'arrivée doivent être installés comme sur le schéma ci-dessous. La distance séparant les deux lignes est définie dans le tableau « Temps de référence ».
- Les arbitres doivent prendre le départ debout et partir de la ligne matérialisant le point de départ sans élan après le bip sonore ou coup de sifflet. Ils doivent parcourir la distance entre les deux lignes dans le temps défini.
- Après avoir franchi la ligne d'arrivée, l'arbitre décélère, marche, fait demi-tour et se replace au niveau de la ligne d'arrivée qu'il vient de franchir. Cette ligne d'arrivée devient son nouveau point de départ, tandis que le point de départ initial devient la nouvelle ligne d'arrivée. L'arbitre réalise alors une nouvelle course jusqu'à la nouvelle ligne d'arrivée.
- Si un arbitre ne franchit pas la ligne d'arrivée dans le temps imparti, il recevra un avertissement. Un arbitre recevant deux avertissements est éliminé et sera considéré comme n'ayant pas réussi le test.
- Un arbitre ne réalisant pas le nombre de répétitions attendu est considéré comme n'ayant pas réussi le test.

En fonction de leur catégorie, certains arbitres sont soumis au test de vitesse (capacité à répéter les sprints) :

- Le portique de départ est placé à 0 m et le portique d'arrivée à 40 m. La ligne de départ sera positionnée 1,5 m avant le portique de départ.
- Les arbitres doivent s'aligner au départ avec le pied avant sur la ligne de départ.
- Les arbitres ont droit à 90 secondes de récupération maximum entre chacun de leurs deux sprints de 40 m. Pendant la phase de récupération, les arbitres doivent regagner le départ en marchant.

- Si un arbitre chute ou trébuche, il se voit accorder un essai supplémentaire (1 essai = 1 x 40 m). Si un autre échoue sur l'un de ses deux essais, il se voit accorder un troisième essai immédiatement après le deuxième.
- Si un arbitre échoue sur deux de ses trois essais, il n'a pas réussi le test.
- Si l'enregistrement du temps de passage d'un arbitre n'a pu se faire pour des raisons de défaillance du matériel d'enregistrement, le passage concerné est considéré comme satisfaisant à la vitesse exigée par le présent règlement intérieur.



Les arbitres (seniors et jeunes) et assistants de Ligue ainsi que les candidats doivent satisfaire aux tests physiques prévus pour leurs catégories respectives et ce, avant le 31 décembre de la saison en cours.

Pour cela, différentes dates leur seront communiquées afin de leur permettre de s'inscrire pour passer ces tests.

Les arbitres doivent réaliser les performances exigées dans le tableau ci-dessous pour pouvoir officier dans leur catégorie :

Temps de référence – Arbitres Hommes et Femmes

<i>Catégorie X</i>	<i>Distance en 15 sec</i>	<i>Temps récupération</i>	<i>Nbre de répétitions</i>	<i>Sprints</i>
JAF	75 mètres	20 secondes	40	2x40m en – de 6,10''
ER	75 mètres	20 secondes	35	2x40m en – de 6,30''
R1	75 mètres	20 secondes	30	Néant
R2	70 mètres	20 secondes	30	Néant
R3	65 mètres	20 secondes	30	Néant
Candidat R3	65 mètres	20 secondes	30	Néant
JAL 1 JAL 2 * & Candidat JAL	70 mètres	20 secondes	30	Néant

Arbitres féminines de ligue toutes catégories et candidates	Distance propre à la catégorie – 5 mètres	22 secondes	30	AARE 2x40m en – 6''40 AAR1 = 2x40m en – 6''50 Autre AA = 2x40m en – 6''50 (Non éliminatoire)
AAER, AAR1	70 mètres	20 secondes	30	AAER = 2X40m en -6''40 AAR1 = 2x40m en -6''40
AAR2, AAR3 et Candidats AAR3	65 mètres	20 secondes	30	AAR2= 2X40m en -6''40 (Non éliminatoire mais en cas d'échec, ne pourra pas être promotionnel) AAR3 = 2X40m en -6''40 (Non éliminatoire)
Arbitres Futsal 1 Arbitres Futsal 2	Tests physiques spécifiques prévus en annexe 10			

*Les JAL sont classés en 2 catégories :

- JAL 1 qui officient en U18/U16/autres compétitions régionales et en qualité d'assistant sur les compétitions nationales CN19 & CN17 => ils devront satisfaire obligatoirement aux tests physiques indiqués ci-dessus.

- JAL 2 qui officient en U18/U16 et autres compétitions régionales.

Un JAL qui souhaiterait officier en qualité d'assistant sur des matchs de R1, R2 ou R3 devra satisfaire au préalable aux exigences du test de vitesse afférent à ladite catégorie.

En cas d'échec ou d'absence aux tests physiques sans raison valable* au 31 décembre de la saison en cours :

- L'arbitre Elite, R1, R2, AAER, AAR1 et AAR2 officiera en catégorie inférieure au 1^{er} janvier de la saison en cours et sera systématiquement rétrogradé à l'issue de la saison dans cette catégorie.
La CRA se réserve la possibilité d'évaluer à titre de conseil ces arbitres d'ici à la fin de la saison en cours dans l'attente de leur nomination définitive par le Comité de Direction dans la catégorie inférieure.
- L'arbitre AAR2 qui échoue au test de la vitesse ne pourra pas être promotionnel.
- L'arbitre R3 et AAR3 est rétrogradé en District au 1^{er} janvier de la saison en cours et perd le titre d'Arbitre de Ligue.
- Le candidat R3 ou AAR3 sera remis à disposition de sa CDA au 1^{ER} janvier de la saison en cours et ne pourra pas concourir à l'examen de ligue pour cette saison.
- Le JAL ne pourra pas intégrer la catégorie JAL 1 promotionnel.
- Le candidat JAL sera remis à disposition de sa CDA au 1^{er} janvier de la saison en cours et ne pourra pas concourir à l'examen de ligue pour cette saison.
- L'arbitre féminine ne pourra pas être promotionnelle.

*La CRA appréciera souverainement au cas par cas les motifs invoqués ainsi que les documents adressés par l'arbitre pour justifier son absence aux tests physiques.